

## Les aménagements provisoires sur les accotements de la R.N. 89

- Session : 2010-2011
- Année : 2011
- N° : 678 (2010-2011) 1

Question écrite du 19/07/2011

- de FOURNY Dimitri
- à LUTGEN Benoît, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

En septembre dernier, de grosses pierres ont été installées dans les accotements de la R.N. 89 à hauteur de Bouillon.

Le but de l'opération était d'empêcher les camions de se garer. Selon le SPW, certains chauffeurs s'arrêtaient le long de la chaussée pour se rendre dans les commerces voisins, créant de l'insécurité routière pour les autres utilisateurs de la route.

Ces rochers vont prochainement disparaître, comme l'a récemment confirmé la SOFICO.

Même si ces aménagements étaient provisoires, comme cela semble être le cas, cela ne doit pas leur permettre d'être dangereux. Heureusement, il n'y a pas eu d'accident depuis septembre. Une chance car il ne suffit pas de rouler vite en moto pour tomber. Les utilisateurs réguliers de ce genre de véhicules le confirmeront.

La SOFICO joue aujourd'hui un rôle central dans la gestion de notre réseau routier.

Il me semble que des aménagements de ce type ne devraient plus voir le jour sur notre réseau, même provisoirement.

Quelle place occupe la sécurité dans l'organisation et la réalisation d'aménagements provisoires ?

Une attention particulière y est portée en ce qui concerne les travaux de rénovation en profondeur. Est-ce le cas lors d'aménagements provisoires ?

Un cahier des charges est-il prévu également dans ce type d'aménagements ? Si pas, Monsieur le Ministre envisage-t-il de le rendre effectif ?

En conclusion, j'aimerais rappeler ce qui tombe sous le sens ? On ne peut prévoir un accident. Dès lors, je ne pense pas que l'on puisse se permettre de dire « c'est dangereux, mais c'est en attendant ».

La sécurité routière est une nécessité de tous les instants.

Réponse du 28/07/2011

- de LUTGEN Benoît

Tout d'abord, il convient de préciser que la R.N.89 dépend de la SOFICO, puisqu'elle fait partie du réseau structurant.

Suivant l'analyse de la Direction générale des routes, les camions se garaient sur les accotements à proximité des commerces, ce qui avait un impact très négatif sur la visibilité des autres usagers et donc sur la sécurité routière. Plusieurs accidents ayant eu lieu en raison de ce manque de visibilité, tant la police que le bourgmestre ont estimé qu'il fallait, très rapidement, rendre impossible l'arrêt des camions sur les accotements.

Il s'agit donc bien d'une solution temporaire en attendant d'aménagements plus conséquents qui concerneront la chaussée elle-même et également les accotements.